

## Chanoine suspendu

La congrégation du Grand-Saint-Bernard a confirmé, le 15 novembre, la suspension d'un chanoine soupçonné d'abus sexuel sur une mineure. «La Congrégation pour la doctrine de la foi a rendu sa décision le 11 novembre et a confirmé les mesures déjà prises provisoirement suite à la dénonciation», communique le Grand-Saint-Bernard. Cela signifie que «le confrère chanoine n'exerce plus de ministère pastoral et ne célèbre plus l'eucharistie». L'affaire avait été rendue publique en avril 2022, lorsque le prévôt de la congrégation, Jean-Michel Girard, avait déclaré avoir transmis la plainte de la plaignante à l'Eglise et déposé une plainte pénale auprès du parquet pour abus sexuel. Les faits remontent à plus de trente ans et sont donc prescrits. | cath.ch

## Vers un impôt caritatif?



L'impôt ecclésiastique pourrait être remplacé par un impôt caritatif dans le canton de Fribourg. C'est du moins l'idée évoquée par le conseiller d'Etat Didier Castella dans *La Liberté* du 16 novembre. Jugeant qu'un impôt ne peut être facultatif –

sortir de l'Eglise permet de ne pas payer l'impôt ecclésiastique –, le libéral-radical s'intéresse au modèle italien: tout le monde s'acquitte de l'impôt, mais chacun décide de son affectation, à une communauté religieuse ou une œuvre d'entraide. «Une telle solution éviterait des inégalités de traitement tout en répondant à la liberté de croyance», explique l'élu qui envisage de lancer une étude sur la question. | JeF

## Cathédrale kirghize

Le Kirghizistan aura bientôt sa première cathédrale catholique. Elle s'élèvera au cœur de la capitale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement urbain qui a caractérisé Bichkek ces dernières années. Les travaux commenceront cet hiver et seront achevés d'ici trois ans. Le pape François a déjà béni la première pierre de la future cathédrale, alors qu'il se trouvait à Astana lors de son récent voyage apostolique au Kazakhstan. À cette occasion, le pontife avait rappelé à toutes les personnes présentes l'importance de la mission confiée à la présence catholique dans la société kirghize: aider les nombreux nécessiteux. Plusieurs milliers de catholiques vivent actuellement au Kirghizistan. | cath.ch

La chronique de l'abbé Lafargue



## ? Quelle veille conserver?

En ces temps de possible pénurie d'énergie, les injonctions diverses et variées qui nous sont faites au sujet du chauffage et de l'électricité confinent parfois au ridicule: «N'oubliez pas d'éteindre les appareils en veille, ça économise de l'électricité!». Pardonnez-moi, mais j'ai tout de même la certitude que l'immense marque lumineuse de la banque d'en face – allumée jour et nuit – consomme un peu plus que la petite lumière rouge de mon téléviseur. Et aucun spot publicitaire n'enjoint d'éteindre ces enseignes-là.

Mais soit, éteignons même les veilles de nos appareils, si cela peut aider.

Cela dit, l'Avent qui s'annonce est un temps où le Seigneur nous recommande de prier et de... veiller. Eteindre la veille de nos appareils ne doit surtout pas nous encourager à faire de même pour celle de notre foi.

Rester en veille pendant l'Avent ne signifie pas pour autant faire des nuits blanches. Mais pourquoi ne pas se rendre à l'un des nombreux rendez-vous à la lueur des bougies organisés ici et là: messes Rorate, vigiles de nos monastères, veillées, fenêtres de l'Avent, ...? De belles initiatives fleurissent dans nos communautés. Elles sont une réponse à la demande du Christ: «Veillez et priez!» (Mt 26,41 ou Lc 21,36, par exemple).

Que nos téléviseurs fassent place aux bougies, pourquoi pas, en ce sens. Si c'est pour prier davantage, éteignons cette veille-là pour mieux pratiquer cette veille-ci! |